

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit GRANSTAR® MAX

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000856

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC Agricultural Solutions A/S
Thyborønvej 78
DK-7673 Harbøre
Danemark

Téléphone: +45 9690 9690
Téléfax: +45 9690 9691
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)
1 202 / 483-7616 (CHEMTREC - Alternatif international)

Urgence médicale:
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
--	--

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières ou aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

tribénuron-méthyl (ISO)

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient tribénuron-méthyl (ISO). Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 12.07.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
tribénuron-méthyl (ISO)	101200-48-0 401-190-1 607-177-00-9	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 (Thyroïde, Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 50 - < 70
florasulame (ISO)	145701-23-1 613-230-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 20 - < 25
diméthylnaphtalènesulfonate de sodium	27178-87-6 248-301-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 10
Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
carbonate de calcium	471-34-1	Acute Tox. 4; H332	>= 1 - < 10

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

	207-439-9		
--	-----------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : | Transférer la personne à l'air frais.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact avec les vêtements, les enlever.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | En général, les herbicides à base de sulfonilurée provoquent, en cas d'ingestion, une léthargie, une confusion, des vertiges, des convulsions et un coma. |
| Risques | : | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre
Oxydes de carbone
Fluorure d'hydrogène
Composés fluorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Assurer une ventilation adéquate.

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 12.07.2024

aires de stockage et les contenueurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
florasulame (ISO)			Effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,1 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
florasulame (ISO)	Eau douce	0,000062 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

sage	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains Matériel	: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
Mesures de protection	: Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Forme	: granulés
Couleur	: brun clair
Odeur	: Odeur légère
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 6,3 Concentration: 1 % Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé Décomposition
Point d'éclair	:	non déterminé
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	non déterminé
Masse volumique apparente	:	0,63 g/m ³ Densité volumétrique 0,66 g/m ³ Densité compactée
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Température de décomposition	:	Non disponible pour ce mélange.
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant

9.2 Autres informations

Taille des particules	:	Donnée non disponible
Répartition de la taille des particules	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	> 400 °C

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

tribénuron-méthyl (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,14 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

florasulame (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

diméthylnaphtalènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 3.000 - 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 10 g/kg

carbonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.
Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

Espèce : Lapin
Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

florasulame (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

diméthylnaphtalènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Remarques : Donnée non disponible

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

carbonate de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.
Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

florasulame (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

diméthylnaphtalènesulfonate de sodium:

Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Résultat : Irritation des yeux

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat : Irritation des yeux

carbonate de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Composants:

tribénuron-méthyl (ISO):

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.

florasulame (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

diméthylnaphtalènesulfonate de sodium:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

carbonate de calcium:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

tribénuron-méthyl (ISO):

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

florasulame (ISO):

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.17
Résultat: négatif

diméthylnaphtalènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

carbonate de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

tribénuron-méthyl (ISO):

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

florasulame (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus., Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

florasulame (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
- Evaluation

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

carbonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

florasulame (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

florasulame (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****tribénuron-méthyl (ISO):**

Espèce : Lapin
LOAEL : 80 mg/kg
Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.
Remarques : Augmentation de la mortalité ou espérance de vie réduite

florasulame (ISO):

Espèce : Rat
LOAEL : 500 mg/kg
Durée d'exposition : 90 day
Symptômes : Effets sur les reins

carbonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1.000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 48 d
Méthode : OCDE ligne directrice 422

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

florasulame (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : En général, les herbicides à base de sulfonilurée provoquent, en cas d'ingestion, une léthargie, une confusion, des vertiges, des convulsions et un coma.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,022 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50r (Lemna gibba G3 (Lentille d'eau bossue G3)): 0,0026 mg/l Durée d'exposition: 7 jr NOEC (Lemna gibba G3 (Lentille d'eau bossue G3)): 0,00052 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 111 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles mellifères DL50: > 162 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 12.07.2024

Espèce: Abeilles mellifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

tribénuron-méthyl (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): > 320 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 894 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,068 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0047 mg/l
 Durée d'exposition: 7 jr

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,001 mg/l
 Durée d'exposition: 7 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 114 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Cyprinodonte à tête de mouton
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 560 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 41 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 3,2 mg/kg
Durée d'exposition: 56 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2.250 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50: > 5.620 ppm
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Remarques: Diététique
- DL50: > 5.620 ppm
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
Remarques: Diététique
- DL50: > 98.4 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères
- DL50: > 9.1 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles mellifères

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- florasulame (ISO):**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 292 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,00894 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,00118 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les poissons : NOEC: 119 mg/l

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

(Toxicité chronique)	Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 38,9 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.320 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: > 5.000 mg/kg Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
	DL50: >100 Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles mellifères
	DL50: >100 Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles mellifères
diméthylnaphtalènesulfonate de sodium:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 135 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 810 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 16,5 h Méthode: DIN 38 412 Part 8 Remarques: Selon les données provenant de composants

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

carbonate de calcium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 14 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

- Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Le produit/substance n'est pas persistant dans l'environnement.
La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et le sol aérobies.
Les métabolites sont considérés comme persistants.
Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

florasulame (ISO):

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

diméthylnaphtalènesulfonate de sodium:

- Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12.07.2024

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

carbonate de calcium:

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:**tribénuron-méthyl (ISO):**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,38

florasulame (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 2,21
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1 (20 °C)
pH: 4

log Pow: -1,22 (20 °C)
pH: 7

log Pow: -2,06 (20 °C)
pH: 10

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,45

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

tribénuron-méthyl (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, la ou les matières actives ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lixiviation vers les eaux souterraines.

florasulame (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 22 ml/g, log Koc: 1,34
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

- ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Tribénuron-méthyle, Florasulame)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Tribénuron-méthyle, Florasulame)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Tribénuron-méthyle, Florasulame)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Tribénuron-méthyle, Florasulame)
- IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Tribénuron-méthyle, Florasulame)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

GRANSTAR® MAX

Version 1.0 Date de révision: 12.07.2024 Numéro de la FDS: 50000856 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 12.07.2024

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M7
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M7
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9
 Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M7
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
 Instruction d'emballage (LQ) : Y956
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
 Instruction d'emballage (LQ) : Y956
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- | | | |
|------|---|---|
| TCSI | : | N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| TSCA | : | Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA. |
| AIC | : | N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| DSL | : | Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

2',6',8-TRIFLUORO-5-METHOXY[1,2,4]TRIAZOLO[1,5-C]PYRIMIDINE-2-SULFONANILIDE
tribénuron-méthyl (ISO) |
| ENCS | : | N'est pas en conformité avec l'inventaire |

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -

GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations :

Classification du mélange:

STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



GRANSTAR® MAX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.07.2024	50000856	Date de la première version publiée: 12.07.2024

conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR